



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT ADM-186

Concernant la tarification des biens, des services et des activités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2026

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2026, le conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement ADM-186 établissant la tarification des biens, des services et des activités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2026.

Il entrera en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté au bureau de la MRC au 1767 rue Principale, Saint-Michel ainsi que sur le site internet de la MRC <https://mrcjardinsdenapierville.ca/votre-mrc/politiques-et-reglements/>.

Donné à Saint-Michel, ce 18e jour du mois de mars 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie Latendresse'.

Amélie Latendresse

Directrice générale et Greffière-trésorière